

La transhumance dans les Basses-Pyrénées

Théodore Lefebvre

Citer ce document / Cite this document :

Lefebvre Théodore. La transhumance dans les Basses-Pyrénées. In: Annales de Géographie, t. 37, n°205, 1928. pp. 35-60;

doi : <https://doi.org/10.3406/geo.1928.9198>

https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1928_num_37_205_9198

Fichier pdf généré le 09/11/2018



LA TRANSHUMANCE DANS LES BASSES-PYRÉNÉES

I. — CONDITIONS ACTUELLES DE LA TRANSHUMANCE

La transhumance des troupeaux, phénomène très anciennement établi entre les montagnes et les plaines des Basses-Pyrénées et *vice versa*, a beaucoup perdu d'importance à l'époque actuelle. Cette décadence tient à deux causes essentielles : à la dépopulation croissante, qui a entraîné une diminution considérable du nombre des cadets dépourvus de terre et menant la vie de pasteurs ; au progrès général de l'agriculture, qui a permis aux paysans de nourrir dans leurs fermes un nombre de plus en plus grand de bestiaux, tant en été qu'en hiver, grâce au développement des prairies naturelles et artificielles.

Indépendamment de ces deux facteurs, il en est un autre, d'origine récente, dont l'action contribue à changer curieusement les conditions et les aspects de la transhumance : le développement des fromageries de Roquefort. Depuis une vingtaine d'années la Compagnie de Roquefort, constatant que le lait des brebis du Massif Central ne suffit plus à ses besoins, a entrepris le drainage du lait des Pyrénées. C'est en 1912, à Tardets, qu'à notre connaissance fut installée la première fromagerie de Roquefort du département des Basses-Pyrénées, mais c'est à partir de 1910 qu'elles se sont multipliées. Depuis la guerre leur nombre n'a fait que croître, non seulement parce que la consommation de fromage de Roquefort a formidablement augmenté, mais aussi parce que le cheptel ovin a diminué depuis une dizaine d'années en certaines régions méridionales du Massif Central telles que le Lodévois, au bénéfice de la culture de la vigne. Nous avons personnellement compté 60 fromageries de Roquefort dans le département des Basses-Pyrénées : sur le total, 21 au moins sont postérieures à 1914.

La Compagnie de Roquefort a établi des fromageries partout où il y a du lait de brebis à recueillir. Elle en a créé dans la zone montagneuse, afin d'y utiliser le lait des brebis qui ne transhument pas en hiver : en Ossau entre Arudy et Bielle, en Aspe entre Issor et Lescun, et, plus à l'Ouest, à Mendive, Lécumberry, Les Aldudes, Saint-Étienne-de-Baïgorry, Bidarray, Itxassou. Mais elle en a fondé surtout dans le bas-pays, soit dans des villages qui élèvent eux-mêmes beaucoup de brebis et les conservent chez eux en hiver, soit dans les localités qui élèvent peu de brebis, mais hébergent en hiver de très nombreux troupeaux transhumants : elles sont comprises à l'intérieur d'une courbe passant par Arudy, Lurbe, Arette, Tardets, Ahaxe,

Irouléguy, Irissarry, Macaye, Ainhoa, Espelette, Hasparren, Masparrante, Saint-Palais, Chéraute, Esquiule, Oloron.

Courte, mais fructueuse, la période d'activité de ces fromageries correspond à l'époque où les brebis, ayant mis bas leurs petits et les ayant nourris pendant quelques semaines, il devient possible de vendre les agneaux pour la boucherie et de continuer à traire les brebis en utilisant leur lait pour la fabrication du fromage. Elles commencent donc à fonctionner à des dates qui s'échelonnent entre le 15 décembre et le 1^{er} mars, suivant que les agneaux naissent de bonne heure ou non, mais presque toutes s'arrêtent en même temps, — au début de mai, — car c'est à ce moment qu'a lieu l'exode des troupeaux vers les hauts pâturages. Seules fonctionnent encore après cette date quelques fromageries situées dans des villages pourvus de communaux vastes et élevés où les brebis sont lâchées en attendant le départ vers les hauts pâturages de la frontière.

Pendant cette saison de deux à cinq mois, les fromageries produisent sans relâche : deux ou trois jours après leur fabrication, les fromages sont expédiés vers Roquefort. Bien que les directeurs des fromageries demeurent muets, tant sur la quantité de lait traitée que sur le nombre des fromages fabriqués au cours de chaque saison, nous avons pu, grâce à des renseignements sûrs, procéder à des évaluations approchant sensiblement de la réalité. Connaissant la durée du fonctionnement de 31 fromageries et la quantité moyenne de lait qu'elles absorbent chaque jour, sachant, d'autre part, qu'il faut environ 5 litres de lait de brebis pour fabriquer un kilogramme de fromage, nous avons pu établir que ces 31 fromageries absorbaient au cours d'une saison environ 1 723 000 l. de lait de brebis et fabriquaient 380 t. de fromage. En estimant la production des 29 autres fromageries à 220 t., nous pourrions donc admettre que la quantité totale de fromage expédiée en une saison à Roquefort atteint au moins le chiffre de 600 t., correspondant à 2 823 000 l. de lait.

Un phénomène économique d'une si grande ampleur ne pouvait manquer d'exercer sur la transhumance une profonde influence : effectivement il a contribué à affaiblir la transhumance d'été, en favorisant par contre le maintien, parfois même le renforcement de la transhumance d'hiver. Déjà poussé à se débarrasser très tôt de ses agneaux quand il les vit recherchés par les bouchers des villes, le paysan n'a plus hésité à abandonner l'élevage des moutons pour s'adonner à celui des brebis dès que lui est apparue la possibilité de vendre très cher son lait aux fromageries : songeons que le litre de lait de brebis, qui valait de 0 fr. 10 à 0 fr. 25 avant la création des fromageries, était acheté par celles-ci 1 fr. 40 en 1920, 1 fr. 15 en 1921, 1 fr. en 1923. Aussi voit-on, dans la zone montagneuse et dans la partie supérieure du bas-pays, le nombre des brebis augmenter sérieusement depuis une ving-

taine d'années : mais, comme le paysan n'élève plus guère de moutons et vend presque tous ses agneaux avant le départ à la montagne, les effectifs des troupeaux d'ovins transhumants ont quand même diminué.

D'autre part, les paysans de la partie supérieure du bas-pays qui sont éloignés des hauts pâturages, mais au contraire à proximité d'une fromagerie de Roquefort, ont tendance à conserver leurs brebis chez eux le plus longtemps possible, de façon à vendre le maximum de lait : ils les envoient donc plus tard à la montagne ou bien se dispensent de les y mener, en se contentant de les conduire dans les communaux du village.

Enfin, pour vendre le plus de lait possible aux fromageries, les paysans se sont mis à sevrer très tôt les agneaux et les agnelles : ils ont ainsi avancé l'époque des accouplements et par conséquent celle de la naissance des agneaux nouveaux. Il faut donc que tous ceux d'entre eux qui pratiquent la transhumance d'hiver descendent en plaine plus tôt que par le passé, sous peine de voir leurs brebis mettre bas à la ferme, où ils n'ont pas de quoi les nourrir. Ils savent du reste que les fromageries les attendent avec impatience : ainsi paysans et Compagnie de Roquefort trouvent leur compte dans cette transformation de l'élevage ovin.

Mieux encore : la Compagnie de Roquefort a installé tout récemment des fromageries dans le département de la Gironde pour utiliser le lait des troupeaux ossalois et aspois qui viennent y passer l'hiver. De cette façon, on peut être certain que la transhumance d'hiver d'Ossau et d'Aspe en Gironde se maintiendra. Au reste, par suite des exigences du sol et du climat, la transhumance demeure une pratique vivace dans toute la zone montagneuse et submontagneuse.

II. — LA TRANSHUMANCE D'ÉTÉ

Chaque année, le mouvement oscillatoire qui constitue le phénomène de la transhumance entraîne alternativement une partie du bétail pyrénéen dans deux directions opposées : vers la montagne en été, vers la plaine en hiver. De ces deux oscillations, c'est la première qui occupe la place la plus considérable dans la vie du paysan.

L'importance de la transhumance d'été se traduit par le nombre de villages qui s'y livrent et celui des troupeaux qui y prennent part.

Zone de la transhumance d'été. — La zone de la transhumance d'été se subdivise en deux parties (fig. 1).

1^o La première, située au Sud d'une ligne passant par Arudy (Ossau), Escot (Aspe), Issor, Féas, Esquiule, Chéraute, Pagolle, Soubescun, Itxassou, englobe les communes de la zone montagneuse et

de la partie supérieure du bas-pays. Pour tous ces villages la transhumance d'été constitue un élément stable et plus ou moins important de la vie pastorale : 10 d'entre eux envoient aux pâturages d'été 90 à 94 p. 100 de leur bétail, 45 en envoient de 50 à 70 p. 100, 25 de 10 à 50 p. 100, 4 seulement de 1 à 10 p. 100. Les localités qui envoient en haute montagne moins de la moitié de leur bétail sont celles qui possèdent des communaux assez vastes et élevés (Anhaux, Irouléguy, Musculdy, Issor, Lourdios) ou celles qui délaissent l'élevage des brebis pour s'orienter vers l'engraissement du gros bétail (Mauléon, Saint-Jean-Pied-de-Port).

2^o Au Nord de la ligne que nous avons fixée s'étend la partie inférieure du bas-pays : ici la transhumance d'été n'est pratiquée que d'une façon sporadique, parfois même accidentelle, et très souvent n'affecte qu'un cheptel assez réduit. Ces faits s'expliquent à la fois par les progrès croissants de l'engraissement du gros bétail, surtout sensibles dans les vallées, et par l'existence de vastes communaux qui permettent aux habitants restés fidèles à l'élevage des brebis de se dispenser généralement de les envoyer vers les hauts pâturages d'été. Voilà pourquoi dans toute cette vaste zone 29 communes seulement ont envoyé du bétail à la montagne pendant l'été de 1923 : sur ce nombre une seule a envoyé un peu plus de 50 p. 100 de son cheptel (Araux). Encore en est-il qui ne pratiquent la transhumance qu'à titre exceptionnel : c'est ainsi que de Saint-Palais, où la transhumance d'été n'est plus du tout dans les mœurs, un troupeau de 108 brebis a été envoyé le 7 mai 1923 dans les pâturages du Quint (Sud des Aldudes). De même Mazères, Gelos, Gan, Lasseubetat, Ogeu, qui n'envoyaient pas de bétail à la montagne en 1914, en ont envoyé, en 1923, tandis que Buzy et Rébénac, qui en avaient envoyé en 1914, s'en sont abstenus en 1923. En somme il s'agit ici de transhumance occasionnelle, possible parce que ces villages se trouvent sur la route des bergers ossalois qui pratiquent la transhumance d'hiver : quand ces bergers remontent de la plaine vers la montagne, ils leur confient les quelques bêtes qu'ils ont en excès, et les bergers les leur ramènent lorsqu'ils repassent pour se rendre dans leurs pâturages d'hiver.

Ainsi, dans la portion orientale du département, la survivance de la transhumance d'hiver à long parcours a permis le maintien de la transhumance d'été à long parcours, tandis que, dans la partie occidentale, la disparition de la première a contribué à la décadence de la seconde, par suite de l'impossibilité dans laquelle s'y trouvent souvent les habitants du bas-pays de conduire eux-mêmes leur bétail à la montagne.

Le bétail transhumant. — On se fera une idée de l'importance numérique du bétail qui transhume l'été dans les Basses-Pyrénées, si

l'on songe que 169 651 bêtes, — non compris les porcs et les chèvres, — ont été menées à la montagne en 1923. Sur ce total on compte 3 082 chevaux, juments et mulets, 16 903 bêtes à cornes, 159 825 brebis et moutons : une prépondérance écrasante existe donc en faveur

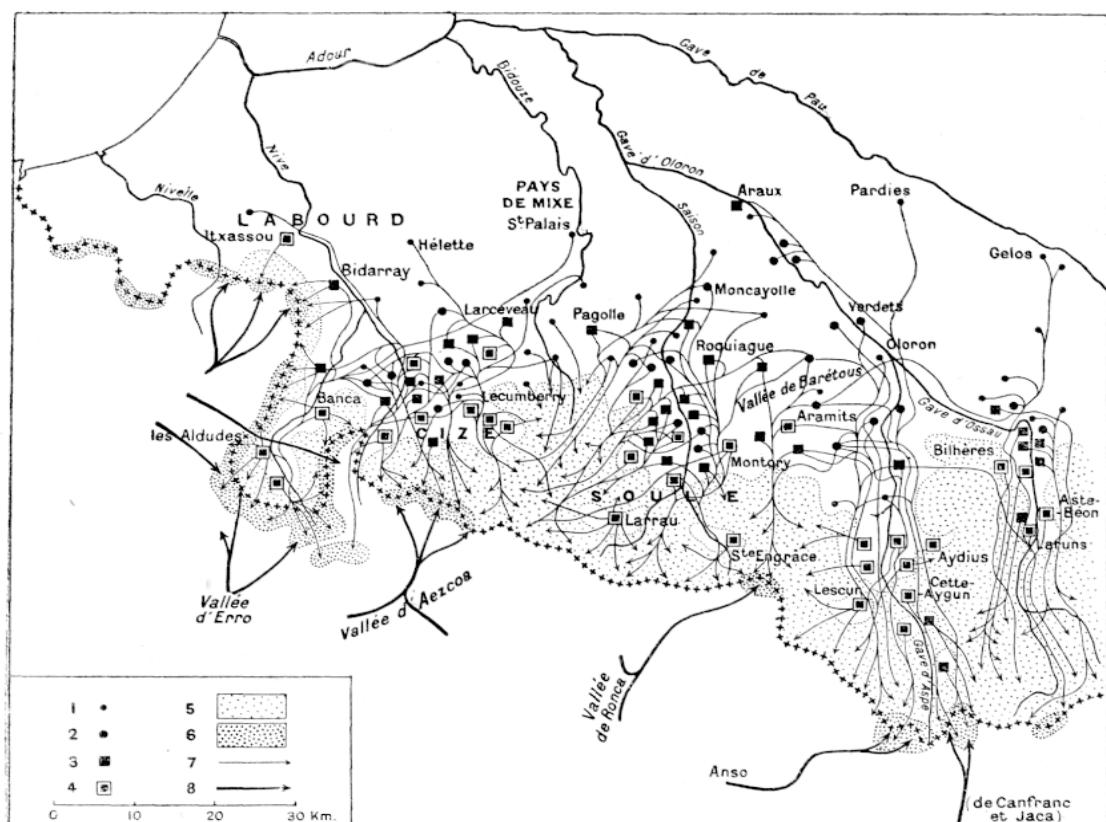


FIG. 1. — LA TRANSHUMANCE D'ÉTÉ DANS LES BASSES-PYRÉNÉES.

1, Villages faisant transhumer de 1 à 20 p. 100 de leur bétail ; — 2, de 20 à 50 p. 100 ; — 3, de 50 à 80 p. 100 ; — 4, de 80 à 100 p. 100 ; — 5, Pâturages d'été. — 6, Zones de compascuité franco-espagnoles. — 7, Directions suivies par le bétail transhumant français. — 8, Directions suivies par le bétail transhumant espagnol.

du bétail ovin. À ces animaux, il faut joindre les porcs. Un assez grand nombre de paysans, surtout en Cize, continuent à emmener des porcs à la montagne, comme par le passé : à la fin de mai, ils achètent de jeunes cochons et les envoient à la montagne avec leurs autres bêtes ; nourris avec du petit lait, auquel s'ajoutent souvent les glands et les faines, les cochons sont ramenés à la ferme et vendus dès que les brebis ne donnent plus de lait.

Étant donné l'élévation des cours depuis la guerre, cette petite spéculation, qui s'opère presque gratuitement à la faveur de la transhumance d'été, procure au paysan qui s'y livre un bénéfice rondelet : on a vu des propriétaires de Cize gagner à ce trafic, en 1922, une somme de 10 000 à 12 000 francs, — leurs porcs ayant été vendus à 6 mois plus de 700 francs l'un.

Conditions de la transhumance d'été. — Le départ à la montagne ne comporte pas d'imprévu pour le berger; il y a longtemps que ses ancêtres ont réglé le problème des pâturages d'été, celui de la protection des bergers et des bêtes, celui de la surveillance du bétail. En chacun de ces points, il ne cherche donc pas à innover, parce qu'il a plus ou moins nettement conscience que les vieilles coutumes qu'il observe sont aussi bien adaptées que possible au milieu naturel: toutes ont entre elles un fonds commun de communisme pastoral et archaïque dont les traces sont du reste beaucoup moins accusées que dans les Pyrénées espagnoles.

Le problème des pâturages : l'appropriation collective. Accords et conflits. — Tout d'abord le berger sait que, moyennant une taxe modique, il peut mener librement ses bêtes dans les pâturages de sa commune ou de son syndicat, suivant le cas. Malgré les décrets royaux du XVIII^e siècle et les lois révolutionnaires, les pâturages d'été sont en effet restés soumis comme par le passé au régime de l'appropriation collective, soit au bénéfice des communes (dans les vallées d'Aspe et de Barétous, ainsi qu'à Bidarray et à Itxassou), soit au bénéfice des syndicats pastoraux ou groupements de communes (syndicats de Bas et de Haut-Ossau, de Soule, de Cize et de Baigorry).

Le berger n'ignore pas non plus que, conformément à la règle « à chacun ses pâturages », il ne doit pas laisser son bétail pénétrer sur les pâturages de la commune ou du syndicat voisin, à moins qu'un accord en *facerie* n'unisse les deux communes ou les deux syndicats; il en est de même pour les pâturages des frontaliers espagnols.

Les facerries! Encore une coutume que lui ont léguée ses ancêtres et que les nécessités de la transhumance expliquent bien¹. Jadis, à l'Ouest des Pyrénées comme dans tout le reste de la chaîne, la question des pâturages d'été provoquait entre communes, entre vallées, entre frontaliers, des conflits violents et interminables dont l'enjeu était toujours la jouissance « des herbes et des eaux » de tel ou tel endroit particulièrement favorisé; ils se terminaient par la conclusion d'accords pastoraux, véritables traités de paix qui, entre frontaliers, se doublaient de clauses politiques et même économiques, et dans la rédaction desquels l'autorité monarchique n'intervenait point, du moins jusqu'au XVIII^e siècle. Ils subsistent actuellement sous forme de nombreuses conventions pastorales ou facerries qu'on peut ranger en deux groupes.

Celles du premier groupe sont les vestiges des antiques traités conclus jadis entre frontaliers. Conformément au traité franco-espa-

1. Voir l'historique de la question dans l'article très documenté de CAVAILLÈS : *Une fédération pyrénéenne sous l'ancien régime*. — *Les traités de lies et de passeries* (*Revue historique*, CV, 1910, p. 1-34 et 241-276). — Voir aussi WEBSTER, *Les loisirs d'un étranger en pays basque*, p. 146, 150, 162, Chalon-sur-Saône, 1901, 360 p. — Le terme *facerie* est une déformation du mot « *passerie* ».

gnol de 1856, elles sont maintenant rédigées d'après un modèle uniforme, sous le contrôle des autorités publiques, et ne sont valables que pour cinq ans, sauf deux. Ayant perdu tout caractère politique, elles ont pour but unique de régler les conditions dans lesquelles peut s'effectuer, pour les habitants des deux versants, la jouissance de certains pâturages : tout le long de la frontière et même parfois en plein territoire espagnol (à Burguete et à Espinal) existe donc une série de zones de compascuité franco-espagnoles.

Le deuxième groupe de faceries comprend celles qui ont été conclues entre des syndicats pastoraux et entre des communes, sans toutefois exclure toujours les conflits entre leurs signataires, même à l'époque actuelle. C'est ainsi qu'après une trêve de cent ans un antique procès pour délimitation de pâturages a recommencé en 1840 entre les deux anciens pays de Soule et de Cize devenus syndicats depuis la Révolution : il n'a été tranché qu'en 1923. D'ailleurs les syndicats disposent les uns contre les autres d'une autre arme que les tribunaux : les droits d'entrée prohibitifs sur le bétail étranger.

La jouissance des hauts pâturages entraîne parfois entre communes voisines des luttes bien plus vives qu'entre syndicats : la rivalité qui oppose les gens de Lescun à ceux d'Arette et d'Issor en est un bon exemple. Outre les brebis de race dite « manèche », qui se contentent assez facilement des pâturages de moyenne altitude, les habitants d'Arette et d'Issor, voisins de la haute montagne, élèvent aussi des brebis de race béarnaise de variété aspoise, qui donnent plus de lait que les autres, mais ont besoin, en été, de séjourner dans les hauts pâturages. Ils cherchent donc par tous les moyens à les envoyer dans les hauts pâturages de la vallée d'Aspe, par exemple dans ceux de Lescun, vastes et réputés. Mais les habitants de Lescun veillent jalousement à ce qu'aucun étranger ne mène du bétail chez eux : vivant exclusivement de l'élevage, ils nourrissent à l'égard du pasteur étranger une haine tenace. Au milieu du xixe siècle, les hommes les plus décidés du village étaient encore groupés en une association secrète appelée « Dom Diègue » : ils s'en allaient la nuit tuer les brebis étrangères au village, brûler les cabanes ou les bordes construites par les étrangers dans les pâturages de Lescun. Aujourd'hui les gens de Lescun se défendent par des taxes prohibitives : depuis la guerre, ils ont établi un droit d'entrée de 10 francs sur chaque brebis étrangère, alors que les autres communes de la haute vallée d'Aspe se contentent d'une taxe de 2 francs.

On voit par ces exemples à quel point la vie d'une bonne partie des paysans des Basses-Pyrénées reste dominée, malgré l'évolution générale du pays, par le problème des pâturages d'été : ces conflits n'ont pas la violence d'autrefois, mais ils ne s'éteignent jamais complètement, parce que leurs causes naturelles subsistent.

Le problème de la protection des bergers et des bêtes : cujalas, cayolars. — Le problème de la protection des bergers et des bêtes est réglé, maintenant comme il y a des siècles, grâce à l'existence des *cujalas* ou *cayolars*, deux noms légèrement différents, mais provenant du même mot béarnais *couye* qui signifie brebis : le premier est employé à l'Est du pic d'Anie, le second est usité dans le Pays basque¹.

Indépendamment de l'étymologie, la destination du cujala ou cayolar prouve que l'élevage des ovins fut toujours l'occupation essentielle du montagnard pyrénéen. Le cujala ou cayolar comprend deux éléments distincts : il comporte d'abord une ou plusieurs cabanes² en pierres sèches, où les bergers viennent manger, dormir, fabriquer le fromage. Leurs dimensions sont variables. A Lescun, où chaque propriétaire de troupeau occupe une cabane particulière, où, d'autre part, on a coutume, comme partout en Aspe et en Ossau, de faire sécher les fromages dans des saloirs spéciaux ou *salhers*, les cabanes sont très petites et ne mesurent guère que 3 m. de long, 2 m. de large, 1 m. 75 de haut. Mais la plupart du temps elles dépassent ces dimensions, parce que, possédées en commun, elles doivent abriter plusieurs bergers à la fois. En Soule elles ne mesurent pas moins d'une dizaine de mètres de long sur 4 m. de large et se subdivisent en deux salles d'inégale longueur : la première, longue de 7 m., est réservée aux couchettes des bergers et au foyer qu'avoisinent plusieurs bancs de bois ; la seconde, de moitié moins grande (3 m. 50 sur 4 m.), séparée de la précédente par une cloison à claire-voie de la hauteur d'un homme, forme le *gaznategua* ou saloir (de *gazna* = fromage), les Souletins ayant coutume de faire sécher leurs fromages au cayolar même. En outre, contre le pignon de la cabane s'appuie un petit abri de 2 m. 50 de large, destiné aux ânes des bergers (fig. 2).

Le cujala ou cayolar comprend en second lieu un ou plusieurs parcs enclos de haies en branchages, lieux de refuge du bétail ovin pendant la nuit.

Sauf de rares exceptions les cujalas ou cayolars sont soumis, comme les pâturages d'été, au régime d'appropriation collective. Chaque syndicat pastoral est propriétaire d'un grand nombre de cayolars dont il laisse la jouissance aux habitants de son territoire : celui de Bas-Ossau en possède au moins 21, et celui de Haut-Ossau possède entre autres, au pied du pic du Midi d'Ossau, les cujalars de Bions : chaque année les bergers les tirent au sort entre eux, — survi-

1. Voir *Coutume de Soule*, titre XIV : le nom y est orthographié *covalar*. En Ossau, on trouve l'orthographe *aujaler* (voir CAVAILLÈS, *L'Association pastorale dans les Pyrénées, Musée Social*, 1910). En Barigès, on trouve celle de *couyalaa*.

2. Très souvent, il n'en comprend qu'une, mais ce n'est pas obligatoire. Ainsi, le cayolar Sulata, où se rend une partie du bétail de Lanne (vallée de Barétous), comprend deux cabanes.

vance saisissante du communisme pastoral de jadis. Quant au Syndicat de Soule, il possède à lui seul 83 cayolars.

A côté des cujalas ou cayolars des syndicats il y a ceux des communes. Elles en possèdent nécessairement, si elles sont propriétaires de pâturages d'été, mais elles en possèdent aussi lorsque, non propriétaires de pâturages d'été, elles font partie d'un syndicat, car en ce cas elles ont le droit de posséder un ou plusieurs cayolars dans les pâturages syndicaux : quant aux communes situées hors de la zone des pâturages d'été d'y posséder quand même des cayolars s'explique par le fait que la transhumance d'été constitue pour elles une nécessité vitale ; et l'on comprend ainsi à quels impérieux besoins répondent ces organismes collectifs dénommés jadis « vallées » ou « pays », aujourd'hui syndicats, grâce auxquels les communes fidèles à l'élevage extensif, mais dépourvues de pâturages d'été, ne risquent point de tomber sous la coupe de celles qui, situées en haute montagne, pourraient être tentées de monopoliser pour leur seul bétail tous les meilleurs pâturages

Quant aux cujalas ou cayolars qui ne sont ni à des communes, ni à des syndicats, ils appartiennent presque toujours à des groupes de particuliers co-propriétaires dont le nombre est variable : en Soule il est généralement de six ou sept. Les parts de cayolar s'achètent et se vendent à des prix variant entre 400 et 1 200 francs, suivant la fertilité des pâturages, le nombre et le débit de leurs sources, la proximité ou l'éloignement des forêts où s'abriteront les bêtes pendant les heures chaudes de la journée. Mais les paysans changent rarement de cayolar, car ceux qui sont contents du leur ne veulent jamais le quitter.

Le problème de la surveillance du bétail. — De même que les paysans ont conservé le régime d'appropriation collective pour les pâturages d'été et les cayolars, ainsi restent-ils généralement fidèles, pour la surveillance du bétail, au système de l'entente collective. Les bovins sont le plus souvent surveillés par des pâtres communs, payés à la fois par les particuliers et par les communes, mais le bétail ovin nécessite beaucoup plus de soins et de main-d'œuvre que le gros bétail : suivant l'état de la température, la nature du vent, il faut le

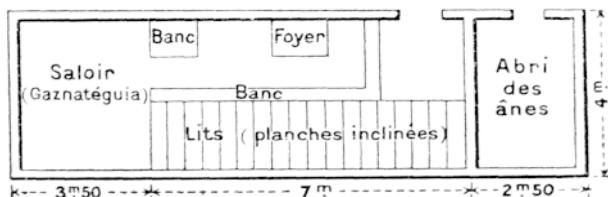


FIG. 2. — PLAN DU CAYOLAR
D'UTHURCHARRA.

faire pâturer ici ou là, et surtout il faut traire les brebis deux fois par jour et confectionner quotidiennement des fromages, du moins jusque vers le 20 juillet. Dans les vallées d'Ossau, d'Aspe et de Barétous (sauf à Montory et à Lanne), dans le Pays de Cize et la vallée de Baigorry, à Bidarray et à Itxassou, régions dans lesquelles les propriétaires de bétail possèdent une moyenne de 80 à 150 brebis chacun et parfois des centaines, les troupeaux d'ovins sont surveillés soit par des bergers salariés, soit par un membre de la famille. Toutefois, quand leurs troupeaux ne sont pas trop considérables ou simplement lorsque a pris fin la fabrication du fromage, les propriétaires ou leurs bergers se mettent assez souvent deux par cabane, chacun gardant le bétail et fabriquant le fromage à son tour, tous les huit ou quinze jours : ainsi procède-t-on en vallée d'Ossau¹.

En Soule ainsi qu'à Lanne et à Montory, où les paysans ne possèdent guère en moyenne que 20 à 30 brebis laitières, sans compter les agneaux et les moutons, où ceux qui en possèdent de 60 à 100 sont de gros cultivateurs, l'entente collective pour la surveillance des troupeaux devient une règle absolue et donne naissance à un curieux système d'association. Dans chaque village les propriétaires, avant le départ en montagne, réunissent leurs brebis laitières par groupes de 40 à 60 têtes : chaque groupe s'appelle un *tchotch*². Pour constituer un *tchotch*, ils se mettent à quatre, s'ils ne possèdent chacun qu'une dizaine de brebis, à deux ou trois, s'ils en ont chacun une vingtaine, à deux, s'ils en ont chacun une trentaine. Mais, s'ils en ont quarante ou plus, ils font, comme on dit en Soule, *tchotch* à eux seuls : c'est le cas le moins fréquent. Le *tchotch* est donc pour le Souletin l'unité grégaire dans les pâturages d'été.

Le chiffre de 40 à 60 qui indique son effectif maximum n'a pas été choisi au hasard : il correspond au nombre de brebis laitières qu'un seul berger, suivant l'opinion traditionnelle des Souletins, peut normalement soigner en haute montagne. Le but du système du *tchotch* est en effet de permettre la surveillance du bétail ovin par roulement. Les brebis de chaque *tchotch* ne sont jamais gardées que par un seul propriétaire à la fois : si les propriétaires sont deux par *tchotch*, leur tour revient tous les quinze jours ; s'ils sont trois, tous les mois ; s'ils sont quatre, tous les trente ou quarante jours. Quant à ceux qui font *tchotch* à eux seuls, ils sont obligés de garder eux-mêmes leur troupeau, du moins tant que dure la fabrication du fromage : une fois celle-ci terminée, dans chaque cabane ils se réunissent par groupes de deux, chaque groupe assurant la surveillance du bétail à son tour pendant deux semaines.

1. CAVAILLÈS, *L'Association pastorale dans les Pyrénées* (art. cité).

2. Dans le même article, l'auteur décrit pour la première fois le système du *tchotch*, au sujet duquel nous apportons un certain nombre de précisions complémentaires.

LA TRANSHUMANCE DANS LES BASSES-PYRÉNÉES 45

Le système du tchotch, dû à l'extrême morcellement de la propriété, cause de la petitesse relative des troupeaux, tend à disparaître dans certains villages, mais il demeure très vivace en Soule. Chaque année, avant le départ à la montagne, vers le milieu d'avril, les part-prenants de chaque cayolar ou, comme on les appelle, les *cayolaristes*, se réunissent à l'auberge et, au cours d'un festin accompagné d'inévitables disputes, prennent d'importantes et rituelles décisions. D'abord ils fixent le nombre de tchotchs qu'ils admettront au cayolar : les pâturages d'un cayolar sont en effet susceptibles de recevoir plus de brebis que n'en comporte l'effectif d'un tchotch ; il en est qui sont immenses et par conséquent capables de suffire à la subsistance de nombreux tchotchs¹. Mais les cayolaristes veillent jalousement à ce que le nombre des tchotchs admis ne soit pas trop considérable, sinon les pâturages du cayolar, surchargés de bétail, seraient détériorés.

En second lieu les cayolaristes déterminent le nombre de moutons et des brebis non laitières que chacun pourra envoyer au cayolar en plus des brebis laitières qui forment les tchotchs : moutons et brebis non laitières sont acceptés en surnombre, parce qu'ils n'exigent pas beaucoup de soins.

Enfin les associés de chaque tchotch tirent au sort le nom de celui d'entre eux qui montera à la montagne le premier. Là-dessus, tout le monde se sépare, en attendant le jour prochain du départ.

Le rythme de la transhumance d'été. — Ce jour arrive même plus vite qu'on ne le pensait, car le vent du Sud s'est brusquement mis à souffler ; en un clin d'œil il fait fondre la neige des versants, et déjà l'herbe est sortie autour des cabanes inférieures. Les vieux bergers, qui connaissent leur montagne, jugent que le moment de partir est venu : le rythme de la transhumance d'été va commencer.

Le départ aux pâturages d'été. — Les dates habituelles de départ aux pâturages d'été dépendent étroitement du climat. A mesure qu'on s'éloigne des hautes chaînes de l'Est pour se rapprocher de l'océan Atlantique, les hivers deviennent moins rudes, l'herbe plus précoce, les départs moins tardifs. Dans les vallées d'Ossau et d'Aspe les premiers départs n'ont souvent lieu que vers le 10 ou 20 mai. En Barétous et en Soule ils s'effectuent dès le 1^{er} mai, parfois même dans la deuxième quinzaine d'avril : « Sen Marc ardiac bortialat, arthuriac lurialat », dit un proverbe d'Etchebar, ce qui signifie : « à la Saint-Marc (25 avril), les brebis à la montagne, le maïs sous terre ». Dans le bassin de la Nive, les premiers départs ont également lieu souvent dès le

1. Tels sont ceux des cayolars Ibarrondona d'Orhy, Orgambidesca, Uthurcharra (territoire de Larrau). Dans le troisième, il n'y a pas moins de 1 200 brebis et moutons.

25 avril, mais à Bauca et aux Aldudes ils se produisent dès le 10 avril.

La date des premiers départs dépend aussi de l'altitude des pâturages où les bergers ont l'habitude de se rendre et des réserves de fourrages qu'ils possèdent pour la période d'hivernage. Enfin la date du départ varie toujours sensiblement suivant qu'il s'agit du gros ou du petit bétail. Partout ce sont les ovins qui s'en vont les premiers, dès que la neige commence à fondre sur les hauteurs. Quant aux vaches, elles partent dès qu'elles ne donnent plus de lait ou qu'elles sont devenues inutiles pour les travaux des champs, en général sitôt achevées les semaines du maïs : du 1^{er} au 10 juin en vallée d'Aspe, dès le 15 mai en Baigorry.

Début de l'estivage ; pâturages de moyenne altitude ; la vie au cayolar.

— Sauf lorsque les villages sont situés en pleine montagne, au contact même des pâturages d'été (Lescun, Sainte-Engrâce, Larrau), — et en ce cas le bétail se déplace peu à peu à mesure que fond la neige, — la montée des troupeaux s'effectue en deux temps : ils commencent par tenir un certain moment dans les pâturages d'altitude moyenne, et c'est ensuite seulement qu'ils peuvent grimper vers les cimes. Il en résulte un étagement général des cabanes, particulièrement bien traduit par la toponymie basque. Les Souletins, par exemple, ont trois termes spéciaux pour désigner les cabanes : *peco-olha* (cabane d'en bas), *arteco-olha* (cabane du centre), *gagneco-olha* (cabane du sommet). La notion de pâturage de moyenne ou de grande altitude est du reste assez relative et varie avec le relief d'ensemble, si bien que d'Est en Ouest la limite supérieure des pâturages considérés par les bergers comme étant d'altitude moyenne décroît quelque peu.

A l'Est du pic d'Anie, les pâturages échelonnés entre 700 et 1 400 m. sont, pour le montagnard, d'altitude moyenne. Dans la vallée d'Ossau, les habitants de Bilhères conduisent d'abord leur bétail sur le plateau glaciaire du Bénou (700-1100 m.), ceux d'Izeste, sur le plateau d'Ouzonne ou au pâturage de Lazériou (1 300 m.), ceux de Louvie-Juzon, aux cabanes Coigts et Papeneru, ceux d'Arudy, à la montagne Lazercou (1 100-1 200 m.).

En vallée d'Aspe, le bétail de Cette-Aygun monte d'abord en direction du pâturage de Lhèze (1 400 m.), celui de Lées-Athas se tient entre 700 et 1 000 m. aux pâturages de Boué et Ichens, celui d'Accous stationne à la montagne Bergout (700 m.), tandis que celui d'Osse grimpe vers des pâturages situés à plus de 1 200 m. de hauteur.

A mesure qu'on s'éloigne du pic d'Anie pour se rapprocher de l'océan Atlantique, la limite supérieure des pâturages de moyenne hauteur décroît. Les villages de la vallée de Barétous utilisent des pâturages de mi-hauteur compris entre 700 et 1 200 m. : le bétail d'Aramits va directement stationner à 1 000 m. (montagne Souche), celui de Lanore s'échelonne entre 700 et 1 200 m., mais celui de Mon-

tory ne monte qu'à 800 m. En Soule les pâturages de hauteur moyenne sont situés entre 600 et 1 000 m. On les trouve sur le pourtour du plateau karstique des Arbailles et sur le rebord des hautes chaînes de la frontière. En Cize et en Baigorry, ils se répartissent également entre 600 et 1 000 m., de même qu'à Bidarray et à Itxassou (Arsamendi).

Quant aux villages de la vallée du gave d'Oloron, dès le mois de mai ils envoient leur bétail transhumant vers les pâturages moyens de la région d'Urdos.

Sitôt atteints les pâturages, la vie de cayolar commence, frugale et monotone. L'alimentation du berger, dans les cabanes, a conservé sa rusticité d'autrefois. Elle ne comprend guère que la galette de farine de maïs additionnée d'un peu de farine de froment, — la *pastetcha* des Souletins, la *taloua* des Cizains et des Labourdins, — et l'*oliat*, soupe obtenue en faisant bouillir des bouts d'oignons, d'ail, de piment rouge et de lard frit dans une eau qu'on jette ensuite sur des morceaux de pain : le berger mange du reste peu de pain. De fromage, peu ou point, celui qu'il fabrique étant réservé pour l'hiver. De viande, jamais. Comme boissons, un peu de lait de chèvre et surtout de l'eau.

Quant aux occupations, la plus importante de toutes est la fabrication du fromage : en Soule elle donne lieu au même esprit d'entente que la surveillance du bétail. Chaque cayolar, on l'a vu, comporte un certain nombre d'unités grégaires, — de tchotchs, — gardées chacune à tour de rôle par chacun des associés du tchotch. Mais, comme une cabane ne comporte qu'un seul foyer, on réunit le lait de tous les tchotchs dans le même bassin, et le fromage est fabriqué en commun : l'opération se répète deux fois par jour, après chaque traite de brebis. Comme un homme peut accomplir seul ce travail, les bergers s'en chargent à tour de rôle, le même berger fabriquant les deux séries quotidiennes de fromages : avant le départ à la montagne les cayolariques ont eu soin de tirer au sort le nom de celui qui commencerait. Si un cayolar comporte cinq tchotchs, par exemple, le tour de chaque berger revient tous les cinq jours. Chaque berger réserve pour son tchotch tous les fromages qu'il fabrique au cours de sa journée, en les marquant à l'aide d'un bout de bois taillé d'une certaine façon, — la marque de son tchotch.

Le nombre de fromages fabriqués au cours d'une saison dans un cayolar de Soule n'est jamais très considérable, les troupeaux n'étant pas bien grands : aussi le petit saloir ménagé au bout de la cabane suffit-il à les contenir tous. Au contraire, dans les vallées d'Aspe et d'Ossau, où les troupeaux sont plus importants et les fromages fabriqués bien plus nombreux, les montagnards font sécher ceux-ci dans des saloirs spéciaux, tels les cinq salhers de Gabas, au Sud d'Eaux-Chaudes (Ossau). En Cize les grands saloirs n'existent pas : tous les

quinze ou vingt jours on descend à la ferme les fromages qui viennent d'être faits.

Quand les bergers n'ont pas de fromage à fabriquer, leur seul travail consiste à tenir compagnie aux brebis dans la solitude des pâturages : souvent, pour tuer le temps, les jeunes bergeras basques se crient d'un cayolar à l'autre des *chikitoak*, strophes alternées pleines d'injures plaisantes.

Le milieu de l'estivage : les hauts pâturages. — Au bout d'un mois ou deux, le bétail ayant brouté toute l'herbe des pâturages de mi-hauteur et commençant à s'y trouver incommodé par la chaleur, surtout si le vent du Sud vient à souffler, les bergers l'emmènent vers les hauts pâturages : c'est la seconde phase de la transhumance d'été qui commence. De même que le départ vers les pâturages de moyenne altitude, et pour des raisons identiques, le départ vers les hauts pâturages augmente de précocité d'Est en Ouest. Mais, dans une même région, il varie suivant la catégorie à laquelle appartient le bétail transhumant : ainsi bon nombre de vaches ne sont pas envoyées aux pâturages de mi-hauteur, mais conservées plus longtemps que d'autres à la ferme, soit parce que leur propriétaire a besoin d'elles aux champs, soit parce qu'elles donnent encore du lait, si bien qu'elles sont menées directement aux hauts pâturages en juin ou juillet.

Les départs des diverses catégories de bétail s'échelonnent généralement entre le 10 juin et le 25 juillet dans la vallée d'Ossau, entre le 1^{er} juin et le 25 juillet dans la vallée d'Aspe.

En vallée de Barétous et en Soule, la montée s'effectue le plus souvent entre le 1^{er} juin et le 15 juillet ; en Cize et à Bidarray, de la fin de mai au 15 juillet. Quant au village d'Itxassou, seul il se contente de ses pâturages de mi-hauteur.

Les hauts pâturages correspondent à la partie supérieure des hautes chaînes qui jalonnent la frontière espagnole. En haute vallée d'Ossau, toute la zone située au Sud de Laruns se subdivise en un grand nombre de hauts pâturages appelés « montagnes » comme dans les Alpes et compris entre 1 300 et 2 200 m. Dans les unes et les autres viennent pacager, outre le bétail ossalois, certains troupeaux d'Escot (Aspe), quelques-uns d'Ance (Barétous) et des coteaux béarnais situés au Sud de Pau.

En vallée d'Aspe, les hauts pâturages s'étendent du lac d'Ayous au pic d'Anie : chaque année ils sont envahis non seulement par le bétail de la vallée d'Aspe, mais encore par celui de la vallée de Barétous et de la vallée du gave d'Oloron, sans compter certains troupeaux d'Esquiule et de Pardies.

Entre la vallée d'Aspe et le Pays de Cize, si l'on excepte ceux de la partie supérieure du plateau des Arbailles, dont les dolines abritent d'assez nombreux cayolars (Aphanicé, Naboléguy, etc.), les hauts

LA TRANSHUMANCE DANS LES BASSES-PYRÉNÉES 49

pâturages sont tous situés dans la partie supérieure des hautes chaînes ; les troupeaux qui les fréquentent viennent de la vallée de Barétous, de la Soule, de certains villages des pays d'Ostabaret et de Cize. En Cize, ils couvrent une superficie considérable, mais, à l'Ouest d'Arnéguy, ils ne forment qu'une étroite bande, la zone des hautes chaînes passant en territoire espagnol : le bétail transhumant de Baigorry, de Cize, de Mixe et une partie de celui d'Ostabaret et de Labourd s'y donnent rendez-vous chaque été.

Le séjour dans les hauts pâturages, à son début, n'amène pas de changement dans les occupations des bergers : ils continuent à fabriquer des fromages. Toutefois ce travail cesse vers la fin de juillet, car à cette époque les brebis s'arrêtent de donner du lait : alors les bergers descendant leurs troupeaux au village pour procéder à la tonte. En Soule, cet événement se produit traditionnellement le 22 juillet, jour de la Sainte-Madeleine : avant le départ des troupeaux, le *majourau*, ou chef de la cabane, préside à la répartition des fromages entre les tchotchs, après quoi les bergers répartissent entre eux les fromages du tchotch auquel ils appartiennent. Ensuite a lieu la descente au village, mais cette diversion est éphémère : cinq à six hommes tondent cent brebis en un jour ; le lendemain, elles sont baignées, et l'on remonte vers le cayolar.

Cependant la surveillance devient désormais moins accaparante, puisqu'il ne faut plus faire de fromage : aussi les Souletins groupent-ils alors leurs tchotchs deux par deux, en les plaçant sous la garde d'un seul berger, de sorte que leur tour de surveillance revient beaucoup moins souvent.

Fin de l'estivage ; les pâturages de mi-hauteur et le retour à la ferme. — Dès que le froid fait son apparition, il faut quitter le cayolar d'en haut et commencer un mouvement de descente graduelle qui ramènera peu à peu tout le monde à la ferme, non toutefois en une seule étape, mais avec un stationnement plus ou moins long, en automne, dans les mêmes pâturages de mi-hauteur où les troupeaux s'étaient arrêtés un moment au printemps, pendant la montée.

La date du départ dépendant de l'altitude des hauts pâturages et de la rigueur plus ou moins grande du climat, il va de soi qu'elle est de plus en plus tardive à mesure qu'on va de l'Est à l'Ouest. En vallée d'Ossau, les départs ont lieu dès le 15 août (Bilhères, Arudy) ou à la fin du même mois (Izeste). Entre le Somport et Sainte-Engrâce, ils commencent vers le 20 août et s'échelonnent durant tout le mois de septembre. En Soule, où l'altitude générale des hauts pâturages commence à décroître, ils s'effectuent de septembre à la mi-octobre ; en Cize et en vallée de Baigorry, si les bovins descendent en septembre, les ovins ne quittent les hauts pâturages qu'à la fin d'octobre.

Dans les pâturages de mi-hauteur, indépendamment de l'herbe

que leur bétail peut brouter, la plupart des berger commencent à lui faire manger le foin engrangé dans les *bordes* ou granges. Beaucoup de montagnards possèdent en effet dans la zone des pâturages de mi-hauteur des prairies dont le foin est fauché, au cours de l'été, par les membres de la famille restés à la ferme, et empilé dans les bordes ou granges. Tandis que les cabanes appartiennent bien rarement à une seule personne, les bordes ou granges sont toujours possédées par un seul particulier. Alors que les premières ne sont que des abris de bergers, les secondes sont des réductions de fermes : elles comportent un vaste fenil surmontant une étable et une cuisine-chambre à coucher.

Quand la neige fait son apparition, les pâturages de mi-hauteur sont abandonnés à leur tour, et le bétail rentre enfin à la ferme, les vaches précédant sensiblement les moutons et les brebis. La date de la rentrée dépend de l'altitude des moyens pâturages, de la précocité plus ou moins grande de l'hiver, de l'importance même des réserves de foin contenues dans les bordes : d'une façon générale, elle est plus tardive à l'Ouest qu'à l'Est. En vallée d'Ossau, elle se place entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} novembre ; en vallée d'Aspe, entre le 15 septembre (Osse), le début (Accous, Bedous) et la fin d'octobre (Lées-Athas) ; en Barétous et en Soule, entre la fin de septembre et la fin d'octobre. A l'Ouest du Pays de Soule, les bovins ne rentrent que dans le courant d'octobre, et les ovins ne descendent des pâturages moyens qu'au milieu (Bustince) ou à la fin de novembre (Béhorléguy, Arnéguy), voire même souvent vers le milieu ou la fin de décembre (Lécumberry, les Aldudes, Bidarray, etc.) : c'est que dans toutes ces régions l'hiver est peu rigoureux sur les pentes moyennes des montagnes.

Ainsi s'achève le cycle de la transhumance d'été.

III. — LA TRANSHUMANCE D'HIVER

Dans la zone montagneuse, à vrai dire, la totalité du bétail n'est pas ramenée à la ferme, où manqueraient la place pour le recevoir et le foin pour l'alimenter. Les troupeaux sont souvent divisés en trois groupes : le premier demeure dans les bordes des pâturages moyens et achève d'y consommer le foin amassé ; dans les bordes trop éloignés on laisse un gardien à demeure. Le second groupe est réparti entre les fermes et les bordes qui les avoisinent, ces bordes-ci étant dépourvues de gardiens permanents. Quant au troisième, il est destiné à descendre vers les pâturages de plaine : c'est pour lui et son berger une seconde période de migration qui commence, celle de la transhumance d'hiver.

Importance exacte de la transhumance d'hiver (voir la fig. 3). — Que l'importance de la transhumance d'hiver soit bien moindre que

celle de la transhumance d'été, le fait ne peut étonner, si l'on se rappelle que les progrès récents de l'agriculture permettent maintenant au montagnard de nourrir chez lui, en hiver, une plus grande quantité de bétail que par le passé, grâce à l'augmentation de la production du foin, au développement des prairies artificielles et de la culture dérobée de la rave. On s'explique ainsi qu'une vingtaine de milliers de têtes de bétail français seulement soit descendu vers les pâturages de plaine durant l'hiver 1922-1923, tandis que pendant l'été suivant 170 000 têtes environ montaient vers les pâturages de montagne. Rien de surprenant non plus à ce que, sauf un certain nombre de vaches envoyées par des Ossalois dans les Landes de Pont-Long (au Nord de Pau), le bétail ovin forme l'effectif total des troupeaux transhumants d'hiver : presque partout maintenant les montagnards possèdent de quoi alimenter en hiver tout leur gros bétail à l'étable.

Les villages qui pratiquent la transhumance d'hiver sont situés à l'intérieur de la zone montagneuse ou à sa proximité immédiate, et le nombre de têtes de bétail qu'ils envoient en plaine pendant l'hiver dépend de quatre facteurs. Le premier est la nature du sol et du relief : elle favorise ou entrave le développement de la culture de la rave, des prairies naturelles et artificielles, sans lesquelles le bétail ne peut être alimenté pendant l'hiver. Le second facteur est le climat : doux ou rude, il permet ou interdit au paysan d'économiser son fourrage en faisant pâtrir ses ovins autour de la ferme et des bordes durant une grande partie de la période d'hivernage.

Le troisième facteur réside dans les effectifs même des troupeaux d'ovins et dans la place que les montagnards assignent à l'élevage des bêtes à cornes, des juments et des mulets : plus elle est grande, plus le bétail ovin voit diminuer sa part de foin, de fourrage artificiel et de rave, et plus augmentent pour lui les chances de transhumance d'hiver.

Le quatrième facteur consiste dans le degré de survie des « pasteurs », de ces cadets célibataires ou mariés, dépourvus presque complètement de terre, par suite d'un régime successoral d'origine ancestrale qui avantage le fils ainé ou la fille ainée de chaque famille au détriment des autres enfants, les terres de chaque exploitation étant trop peu étendues pour pouvoir subvenir aux besoins de plus d'une famille de cultivateurs : ceux que l'émigration ou la guerre n'a pas arrachés au village natal ne peuvent vivre, de même que leurs ancêtres, que d'un élevage extensif et archaïque, nécessairement fondé sur la double et complète transhumance d'été et d'hiver, puisqu'ils n'ont aucune réserve de fourrage.

Dans les vallées d'Ossau et d'Aspe, tout milite en faveur de la transhumance d'hiver : sol peu fertile, climat assez rigoureux, troupeaux d'ovins à gros effectifs, élevage du mulet répandu, survie-

d'un certain nombre de « pasteurs ». Aussi la plupart des villages envoient-ils vers les pâturages de plaine, *à la ribière*, comme disent les montagnards béarnais, un nombre plus ou moins grand de troupeaux. Dans la vallée d'Ossau, 7 villages seulement, sur les 19 que comprennent les 2 cantons de Laruns et d'Arudy, font régulièrement transhumer environ la moitié de leur bétail (75 p. 100 à Aste-Béon). En vallée d'Aspe, le village de Bedous conserve seul tout son bétail pendant l'hiver, parce qu'il est situé au centre d'un bassin alluvial riche en prairies. Toutes les autres communes aspoises, moins favorisées, pratiquent au contraire la transhumance d'hiver : de 1 à 10 p. 100 dans la partie inférieure de la vallée, la proportion de bétail transhument d'hiver passe de 18 à 56 p. 100 dans sa partie supérieure. C'est à Lescun qu'elle est la plus élevée — 56 p. 100 — non seulement à cause de l'altitude considérable de cette agglomération (902 m.) et de la place importante qu'on y accorde à l'élevage des mulets et des juments, mais encore à cause de l'existence d'un certain nombre de « pasteurs ». Cinq ou six d'entre eux sont des cadets demeurés célibataires : ne possédant rien à eux, hormis leur troupeau de 150 à 200 ovins, ils ont leur pied-à-terre chez leur frère ou leur sœur ainée et vivent en nomades, allant et venant perpétuellement de la montagne à la plaine et *vice versa*.

En Haute-Soule, la transhumance d'hiver est bien moins pratiquée qu'en haute vallée d'Aspe. A Sainte-Engrâce, on trouve encore, comme en Aspe, plusieurs grands troupeaux d'ovins appartenant à des cadets demeurés pasteurs. Chaque année ils s'en vont passer l'hiver « du côté de Béarn », — *à la ribière*, disent-ils. Les autres propriétaires de Sainte-Engrâce et, pareillement, tous ceux de Larrau n'ont que des troupeaux de moyenne ou petite importance et peuvent arriver maintenant à les nourrir complètement chez eux, parce qu'ils ont beaucoup augmenté l'étendue de leurs prairies. Ils ne les descendent plus en plaine, à moins que la rigueur de l'hiver n'ait empêché les bêtes de pâtrer autour des bordes ou que la sécheresse de l'été n'ait compromis la fenaison : en ce cas, afin de réaliser la « soudure » entre la période d'hivernage et celle de l'estivage, ils les mènent au début du printemps dans les pâturages de Montory et dans ceux de Tardets et Saugnis (vallée moyenne du Saison). Le fait s'est produit en 1923, mais ne se répète pas tous les ans.

Dans le Pays de Cize, 13 communes envoient chaque hiver du bétail dans les pacages étrangers : c'est qu'ici on rencontre à nouveau des troupeaux d'ovins à gros effectifs, que leurs propriétaires ne parviennent pas à nourrir sur place pendant tout l'hiver ; d'autre part on trouve encore, ça et là, un certain nombre de « pasteurs » : le plus souvent célibataires, propriétaires de 200 à 300 ovins chacun, ces cadets ont souvent une maison et un coin de terre, mais parfois n'en

ont pas du tout. Toutefois, comme la dépression du Lauribar (rivière de Mendive) et de Saint-Jean-Pied-de-Port est riche en alluvions propices au développement des prairies, comme le climat, peu rigoureux dans la zone d'altitude moyenne ou inférieure, permet de faire

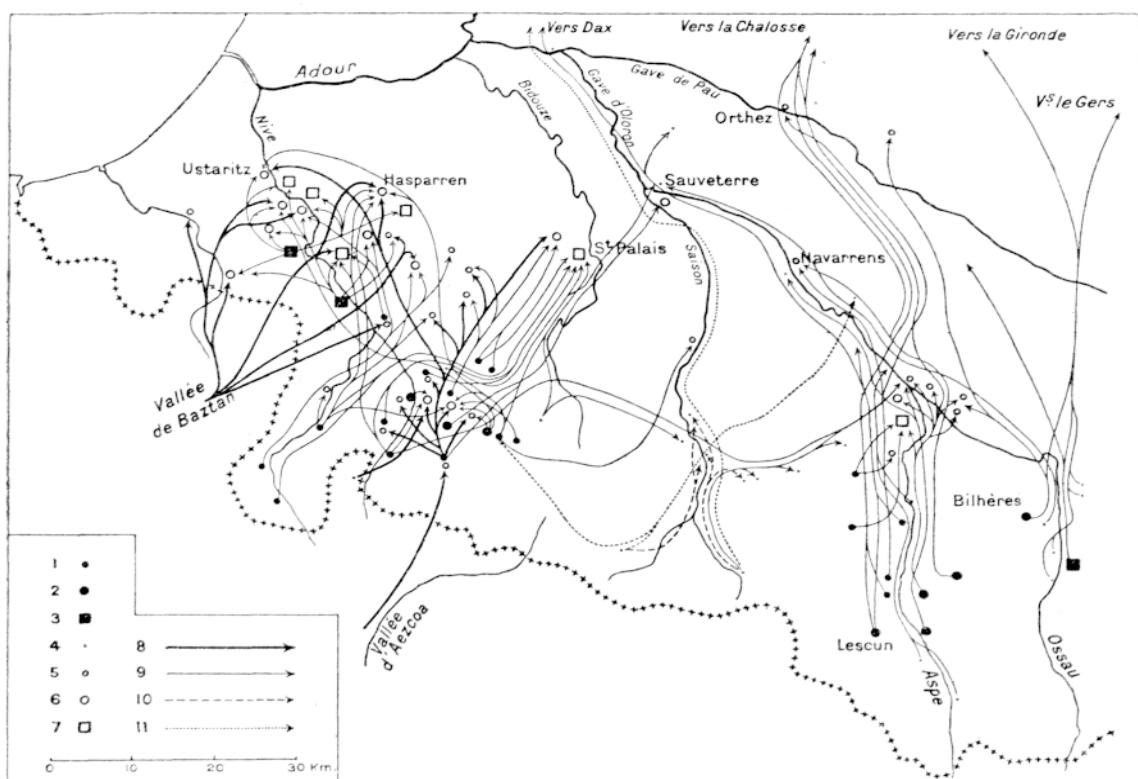


FIG. 3.— LA TRANSHUMANCE D'HIVER DANS LES BASSES-PYRÉNÉES.

1, Villages faisant transhumer de 1 à 20 p. 100 de leur bétail ; — 2, de 20 à 60 p. 100 ; — 3, de 80 à 90 p. 100. — 4, Villages pour lesquels manquent les chiffres précis. — 5, Villages recevant du bétail transhumant et voyant leur cheptel s'accroître en hiver de 1 à 30 p. 100 ; — 6, de 30 à 100 p. 100 ; — 7, de 100 et plus de 200 p. 100. — 8, Courants de transhumance permanents (bétail espagnol). — 9, *Id.*, bétail français. — 10, Courants de transhumance irréguliers (bétail français). — 11, *Id.*, disparus pendant le siècle dernier.

pâturer pendant une grande partie de la mauvaise saison les brebis autour des bordes, les villages ne sont pas obligés de se débarrasser d'un grand nombre de troupeaux : leur proportion de bétail transhumant d'hiver est de 1 à 20 p. 100, sauf à Lécumberry et à Aincille (20 à 30 p. 100), à Uhart-Cize (40 à 50 p. 100).

Dans la vallée de Baigorry, grâce à l'accroissement de l'étendue des prairies et à la douceur du climat, presque tous les habitants réussissent à conserver chez eux tout leur bétail pendant l'hiver : Urepel et les Aldudes n'envoient en plaine que 1 à 10 p. 100 de leur cheptel total ; Banca, au territoire très montagneux, en envoie près de 20 p. 100, et c'est tout. Au Nord-Ouest d'Ossès, on rencontre brusque-

ment deux villages présentant une très forte proportion de bétail transhumant d'hiver : Itxassou (80 p. 100) et Bidarray (76 p. 100). Ce fait en apparence anormal, vu que ces communes sont assez peu éloignées de Bayonne, s'explique par la nature montagneuse de leur territoire situé à l'intérieur du massif cristallo-primaire du Labourd et par l'importance énorme de leur cheptel ovin (6 000 têtes à Itxassou, 4 000 à Bidarray).

En résumé, exception faite de ces deux derniers villages, la proportion de bétail transhumant d'hiver est partout beaucoup moins forte que la proportion de bétail transhumant d'été.

Conditions de la transhumance d'hiver. — Les conditions dans lesquelles se déroule la transhumance d'hiver sont plus simples que celles dans lesquelles s'effectue la transhumance d'été. En ce qui concerne la surveillance du bétail, aucun système d'association : les troupeaux transhumants, forts d'au moins 150 têtes chacun, se déplacent tous sous la garde, soit du père de famille ou d'un de ses fils, soit d'un cadet célibataire, soit d'un berger salarié.

Le problème des pâturages d'hiver présente un peu plus de complexité que celui de la surveillance des bêtes. Si l'on excepte les 1 058 ha. que le syndicat de Haut-Ossau conserve toujours en indivis dans les Landes de Pont-Long, aucune vallée montagnarde ne possède de pâturages d'hiver à titre de bien collectif : tout paysan désireux de faire transhumer ses brebis en hiver doit donc louer des prairies naturelles ou artificielles à un propriétaire du bas-pays.

Mais toutes les contrées du bas-pays sont loin d'avoir de bons pacages d'hiver : constitués le plus souvent de calcaires marneux entremêlés de bancs de calcaires durs (à l'Ouest du Gave d'Oloron) ou recouverts de sables et d'argiles miocènes et pliocènes (au Nord-Est du même Gave), les coteaux, propices au développement des bois et des landes, ne le sont guère à celui des grasses prairies. Quant aux vallées inférieures de l'Adour, de la Bidouze (en aval de Came), de la Nive (en aval d'Ustaritz), leurs pâtures ou *barthes* demeurent en partie inondées pendant l'hiver, et celles qui ne le sont point sont d'une humidité funeste pour les brebis.

D'autre part certaines vallées riches en belles prairies se ferment de plus en plus au bétail transhumant, parce que leurs habitants préfèrent conserver tous leurs fourrages pour le gros bétail de plus en plus nombreux qu'ils engrangent à l'étable : c'est ce qui se passe dans la vallée inférieure du Saison, dans une bonne partie de celle du Gave d'Oloron et pour toute celle du Gave de Pau.

Il en résulte que dans les contrées qui acceptent encore les troupeaux transhumants une concurrence sérieuse s'établit entre les montagnards pour la location des prairies, des « herbes mortes », dit-on

à Ossès. Aussi les propriétaires en profitent-ils pour augmenter sans cesse leurs prix. A Macaye (Sud d'Hasparren), trois mois d'hivernage coûtaient 5 à 6 fr. par brebis en 1900, 10 à 12 fr. en 1910 ; ils coûtent 40 fr. depuis la guerre, et plus encore si l'hiver a été mauvais. En 1920 des montagnards de la vallée d'Aspe durent débourser jusqu'à 10 000 et 12 000 fr. pour le séjour de leurs troupeaux en plaine d'Oloron ; depuis lors les prix sont descendus à 8 000 fr., mais dans le département de la Gironde l'entretien d'un troupeau transhumant ne revient qu'à 5 000 fr. : aussi les Aspois seront-ils peut-être tentés d'aller plus nombreux en Gironde qu'autrefois. Dans les bassins de la Bidouze et de la Nive, la rivalité pour la location des pâturages est d'autant plus vive que les Basques français ont à compter avec la concurrence de leurs frères d'Espagne. Chaque hiver les vallées d'Aezcoa et de Baztan envoient en effet des milliers de brebis en France : en 1923 on en compte 7 377, soit le tiers du bétail transhumant français ; 2 389 provenaient de la vallée de Baztan (d'Errazu et d'Arizcun surtout), 5 008 autres de la vallée d'Aezcoa (d'Orbaiceta principalement). La cause profonde de ce courant de transhumance espagnol doit être cherchée dans la nature même du relief. A l'Est du méridien de Saint-Jean-Pied-de-Port, la frontière correspondant à l'axe de la chaîne pyrénéenne, les ports sont infranchissables en hiver et ne permettent pas le déplacement du bétail espagnol vers les pâturages béarnais ou souletins : en conséquence les vallées espagnoles de Canfranc, Hecho, Anso, Roncal, Salazar envoient en hiver leurs brebis en direction de l'Ebre, vers la *ribera navarra*.

A l'Ouest du méridien de Saint-Jean-Pied-de-Port, au contraire, la frontière se trouve placée au Nord de la ligne de faite, et de nombreux ports, accessibles presque toute l'année, rendent la circulation aisée : il est donc naturel que les Espagnols d'Aezcoa et de Baztan fassent hiverner leur bétail ovin en France. Contre-partie légitime de la montée des troupeaux français vers les pâturages d'été d'Espagne, cette descente des troupeaux espagnols vers les pâturages d'hiver de France est formellement autorisée par les faceries conclues entre les frontaliers de toute cette région. D'ailleurs, si l'on se rappelle que les pays de Mixe, d'Arberone, d'Ostabaret et de Cize furent autrefois longtemps placés sous la même autorité politique que la Navarre espagnole, on comprendra mieux encore que des relations de transhumance se soient librement développées entre Hauts et Basses-Navarrais.

Aujourd'hui la concurrence des Espagnols est plus sérieuse qu'avant la guerre, d'abord parce que le change les favorise, ensuite parce qu'ils sont tentés, eux aussi, de descendre en plaine plus tôt qu'autrefois, sachant que les fromageries de Roquefort leur achèteront leur lait à un prix élevé. Il en est même qui, passant autrefois

l'hiver chez eux, se sont mis tout récemment à hiverner en France pour pouvoir vendre leur lait aux fromageries et leurs agneaux aux bouchers : ce fait se remarque à Ainhoa (vallée de la Nivelle), où depuis seulement une quinzaine d'années quatre à cinq bergers espagnols viennent passer l'hiver.

Rythme de la transhumance d'hiver. — Le rythme de la transhumance d'hiver est beaucoup plus simple que celui de la transhumance d'été. Les dates de départ sont en étroites relations avec la durée du séjour dans les pâturages de mi-hauteur, avec les réserves de fourrage de chaque propriétaire, c'est-à-dire, en définitive, avec la nature du sol, du relief et du climat, si bien que dans l'ensemble elles sont de plus en plus tardives à mesure qu'on s'éloigne de la vallée d'Ossau pour se rapprocher de la vallée de la Nive. Dans les vallées d'Ossau et d'Aspe les dates de départ s'échelonnent entre le début d'octobre (Bilhères, Lescun, Osse, Accous) et le début de novembre (Aste-Béon, Lées-Athas, etc.). Du Pays de Cize à Itxassou, ils ont lieu vers la fin de novembre (Bihorléguy, Arnéguy) ou vers le 15 décembre (Bidarray), ou même du 1^{er} au 15 janvier (Lécumberry, Mendive, Banca, Aldudes). Ainsi, tant au point de vue de la durée de l'hivernage qu'à celui de la longueur du parcours, la place de la transhumance d'hiver dans l'économie pastorale diminue progressivement d'Est en Ouest. Mais, si cette diminution est sensible en territoire français, à cause de l'éloignement de notre frontière de la ligne de faite, elle l'est beaucoup moins en territoire espagnol, dans la zone des hautes chaînes : c'est dès le mois de novembre que les troupeaux d'Aezcoa passent en France.

Quant à l'existence des bergers dans les pâturages d'hiver, elle est facile à décrire. Les propriétaires de pâturages les logent et les nourrissent à leurs frais, en compensation du fumier que leur laissent leurs troupeaux et de l'argent qu'ils leur versent à titre de location. Dès le mois de décembre les brebis commencent à mettre bas et donnent des petits jusqu'au mois de mai : sitôt âgés de quelques semaines, les agneaux sont vendus pour la boucherie. Ensuite les bergers entreprennent la fabrication du fromage, mais généralement vendent leur lait à une fromagerie de Roquefort. Dès le milieu d'avril les préparatifs de retour commencent, car les cultivateurs des plaines s'appretent à semer le maïs, et pour le 1^{er} mai au plus tard tous les troupeaux sont de retour ou en voie de retour à la montagne.

Toutefois il faut mettre à part les communes ossaloises de Laruns, Aste-Béon, Gère Bélesten, Bielle et Bilhères : faisant partie du syndicat de Haut-Ossau qui possède toujours sa part des Landes de Pont-Long, elles pratiquent encore le système de la transhumance d'hiver à deux étapes. Leurs troupeaux quittent les pâturages d'hiver éloignés

dès le milieu de mars environ, viennent stationner dans les Landes de Pont-Long pendant un mois ou un peu plus, et en repartent le 1^{er} mai pour la montagne. Cette habitude est une curieuse survivance d'un temps où, la transhumance hivernale et estivale étant la règle pour le bas comme pour le haut-pays, il était normal que, en retour des droits d'usage que possédaient les habitants des coteaux subpyrénéens sur les pâturages d'été de la zone montagneuse, ceux de celle-ci possédaient dans celle des coteaux des pâturages d'hiver intermédiaires, pendant des pâturages d'été de mi-hauteur.

Répercussion de la transhumance d'hiver. — D'importance moindre que la transhumance d'été, la transhumance d'hiver exerce quand même d'importantes répercussions sur la vie des habitants de la montagne et de la plaine qui y participent comme propriétaires, soit de troupeaux transhumants, soit de pâturages d'hiver.

Pour les montagnards qui la pratiquent, elle entraîne le nomadisme pastoral et une tendance à l'émigration vers les villes. Ce double phénomène se produit avec une particulière netteté dans les vallées d'Ossau et d'Aspe, où le séjour des troupeaux transhumants dans les pâturages de plaine dure six à sept mois. C'est ainsi qu'à Lescun, dans toute exploitation où la transhumance est pratiquée, le père de famille ou celui qui le remplace n'est presque jamais chez lui. À sa descente de la montagne il séjourne une quinzaine de jours auprès des siens, et sitôt après descend en plaine pour de longs mois ; à son retour, il fait chez lui un second séjour d'une quinzaine de jours avant de remonter à la montagne, d'où il ne pourra descendre que de temps à autre. Pendant son absence, c'est la mère, ce sont les enfants qui travaillent à la ferme, dans les bordes ou aux champs. À Lescun la transhumance d'hiver est tellement nécessaire que pendant la guerre on vit des femmes mener elles-mêmes leurs troupeaux de brebis en plaine, grands-parents et enfants s'occupant comme ils pouvaient de la ferme et du gros bétail.

Sur le phénomène de la transhumance d'hiver se greffe celui de l'émigration temporaire ou définitive. Aujourd'hui comme jadis le village d'Aydius, en vallée d'Aspe, possède ses chevriers, dignes descendants de leurs aventureux ancêtres : sitôt descendus des hauts pâturages, ils s'en vont vers les villes, leur besace sur le dos, avec sept à huit chèvres, un bouc et un chien.

Il y a aussi les laitiers : on les rencontre surtout à Lescun. Chaque année, en novembre, 20 à 30 habitants de ce village partent vers les grandes villes, — Montpellier, Cette, Toulouse et surtout Bordeaux, — au voisinage desquelles les troupeaux de brebis vont hiverner. Les bergers n'ayant pas le temps de venir vendre eux-mêmes leur lait à la ville, ils le leur achètent pour le revendre aux citadins ; en outre

ils fabriquent du beurre et avec le lait caillé font du fromage qu'ils appellent le « caillé » ou le « jonché », parce qu'ils l'étendent sur des joncs.

Autrefois la plupart des laitiers revenaient au pays vers le mois de juillet, mais aujourd'hui il n'en revient guère que le tiers : les autres se fixent à demeure dans les villes, soit comme garçons laitiers, soit comme patrons. Une dizaine d'habitants de Lescun sont installés à Bordeaux et en d'autres villes, joignant à la vente du lait de brebis et du fromage de lait de brebis en hiver celle du lait de vaches et du beurre pendant toute la durée de l'année : l'un d'entre eux possède à Bordeaux une grande beurrerie qui exporte du beurre jusqu'au Maroc. On peut cependant prévoir que ce trafic des laitiers saisonniers finira par disparaître, tué par la concurrence que lui feront les fromageries de Roquefort installées au cœur même des régions de pâturages d'hiver.

La transhumance d'hiver a enfin permis le développement d'une autre spéculation sur le bétail. Certains bergers aspois s'installent dans les régions fréquentées par les troupeaux transhumants et imaginent la combinaison suivante : pendant l'hiver ils achètent des brebis aux montagnards qui font transhumer leurs troupeaux, ils les engrangent dans de vastes pacages loués à cet effet et les revendent pour la boucherie après s'être débarrassés des agneaux. Ils ne reviennent plus au pays : de bergers qu'ils étaient, ils sont devenus maquignons.

La transhumance d'hiver entraîne également de curieuses répercussions sur la vie des villages qui accueillent les troupeaux transhumants. En premier lieu la densité du bétail s'y trouve singulièrement accrue (voir fig. 3). Dans les vallées béarnaises, le cheptel des villages recevant des transhumants s'accroît de 10 à 20 p. 100 en moyenne, mais de 117 p. 100 à Gurmençon. En Pays de Cize, le pourcentage d'accroissement va de 1 p. 100 (Estérençuby) à 60 p. 100 (Saint-Jean-le-Vieux et Saint-Jean-Pied-de-Port), mais il s'élève à 248 p. 100 à Saint-Palais. Dans le massif de Labourd, il monte jusqu'à 166 p. 100 (Bouloc) ; dans la vallée inférieure de la Nive, il va de 37 p. 100 (Ustaritz) à 135 p. 100 (Jatxou) ; à Ainhoa et Espelette, il reste supérieur à 40 p. 100. On imagine les bénéfices que doivent réaliser au cours d'une saison d'hivernage les cultivateurs de tous les villages qui louent leurs « herbes mortes » aux bergers montagnards à raison de 400 à 500 fr. l'hectare.

L'afflux du bétail étranger dans ces régions qui se livrent déjà elles-mêmes plus ou moins à l'élevage intensif a favorisé le développement de diverses spéculations fructueuses : 1^o l'achat aux bergers espagnols de vieilles brebis dites *machkarouak* qui, une fois leurs agneaux vendus, sont engrangées et vendues à leur tour pour la bou-

LA TRANSHUMANCE DANS LES BASSES-PYRÉNÉES 59

cherie ; 2^o l'exportation vers les villes des jeunes agneaux d'un mois : à Hasparren seulement, où viennent hiverner près de 4 000 brebis étrangères, dont 1 000 d'Aezcoa, environ 10 000 agneaux sont tués et expédiés au dehors entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai ; 3^o l'essor des fromageries de Roquefort.

IV. — CONCLUSION

L'étude des aspects actuels de la transhumance permet de comprendre quelle place importante elle occupe encore dans l'existence de nombreux villages des Basses-Pyrénées, si bien qu'on peut les classer en cinq catégories suivant la part qu'ils prennent au courant général de la transhumance, c'est-à-dire d'après les mouvements de bétail dont ils sont le théâtre (voir fig. 1 et 3).

Type I. — Viennent en premier lieu les villages à transhumance double (transhumance d'été et d'hiver). Ce sont d'abord les villages des vallées d'Ossau et d'Aspe ; par suite de la médiocrité de leur sol et de la rigueur de leur climat, ce sont ceux où le phénomène de la transhumance présente le plus d'ampleur : l'année se divise pour leurs habitants en cinq mois d'estivage dans des pâturages d'une altitude allant jusqu'à plus de 2 000 m. et en six à sept mois d'hivernage dans des plaines situées jusqu'à dix jours de marche de leurs fermes. Ce sont ensuite quatre villages situés entre la vallée d'Aspe et celle de la Bidouze (Lourdios et Issor, Sainte-Engrâce et Larrau), et enfin un certain nombre de villages situés à l'Ouest de la Bidouze, tels que ceux de la Cize et du Baigorry.

Type II. — Il faut en second lieu distinguer les villages qui, tout en se livrant à la transhumance d'été et à celle d'hiver, hébergent en outre en hiver du bétail transhumant. Tel est le cas d'Ossès, d'Estèrençuby et surtout de Lanne, Ispoure et Saint-Jean-le-Vieux : cette dernière commune, bien que se débarrassant de 16 p. 100 de son bétail, voit son cheptel s'accroître en hiver de 60 p. 100 à cause de l'arrivée de troupeaux de Cize, de Baigorry et d'Aezcoa.

Type III. — Une troisième et importante catégorie de villages est formée par ceux qui pratiquent exclusivement la transhumance d'été. La plupart sont situés dans la zone supérieure du bas-pays, au Sud d'une ligne passant par Esquiule, Chérante, Pagolle, Suhescun. Disposant de communaux et de prairies assez vastes, ils ne se livrent pas à la transhumance d'hiver, mais la transhumance d'été à longs parcours (voir Esquiule) et à deux stades demeure le trait fondamental de leur économie pastorale : Barcus, en Soule, en est un bon exemple.

On rencontre aussi des villages à transhumance d'été dans la zone inférieure du bas-pays : villages de coteaux ou de fonds de vallées,

ils s'orientent de plus en plus vers l'élevage intensif du gros bétail et n'envoient à la montagne que très peu de brebis. Ceux qui en envoient le plus sont situés sur la route que suivent les troupeaux d'Ossau et d'Aspe au retour des pâturages d'hiver.

Type IV. — Il existe cependant des villages à transhumance d'été qui disposent d'assez de fourrages pour accueillir en hiver des troupeaux transhumants. Ils sont situés dans les bassins alluviaux et les vallées qui bordent le pied des hautes chaînes : bassin d'Oloron (Oloron, Asasp), vallée de Barétous (Féas, Aramits, Lanne), bassins de Tardets (Montory, Tardets, Ossas, Sanguis) et de Saint-Jean-Pied-de Port (Ascarat, Saint-Jean-Pied-de-Port, Ahaxe), vallée de Baïgorry (Saint-Étienne-de-Baïgorry) et même Irissarry et Hélette. Ces villages présentent donc en hiver une certaine augmentation de cheptel.

Type V. — Enfin la dernière catégorie comprend les villages qui ne pratiquent ni la transhumance d'été ni celle d'hiver, mais tirent grand bénéfice de la transhumance d'hiver en louant leurs pâturages aux bergers montagnards. Ils se répartissent entre les vallées et les coteaux béarnais, la région de Saint-Palais, le massif du Labourd, les vallées inférieures de la Nive et de la Nivelle. Dans tous ces villages la vie du bétail ne comporte aucune variation saisonnière, mais en hiver l'effectif de leur cheptel s'accroît parfois d'une façon considérable, à cause de l'arrivée des troupeaux transhumants.

TH. LEFEBVRE.